

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune du Cilaos
Utilisateur : GRONDIN Faïza

Paramètres de la transaction :

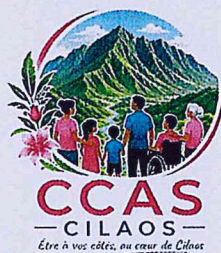
Numéro de l'acte :	DEL_SIGN_RESP
Objet :	ARRETE N°006-2026 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME GRONDIN FAIZA, RESPONSABLE INTERIMAIRE DU CCAS
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique :	974-219740248-20260728-DEL_SIGN_RESP-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	933 o
Nom métier :		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	780.8 Ko
Nom original : ARRETE N6_DELEG SIGN_GF.pdf		
Nom métier :		
99_AI-974-219740248-20260728-DEL_SIGN_RESP-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juillet 2026 à 16h14min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juillet 2026 à 16h14min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juillet 2026 à 16h14min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juillet 2026 à 16h14min59s	Reçu par le MI le 2026-07-28



ARRETE N° 006-2026

**Portant délégation de signature à Madame GRONDIN Faïza, responsable intérimaire
du CCAS**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Cilaos,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19 et suivants ;
- **Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-1 à R. 123-26 ;
- **Vu** la délibération du Conseil d'Administration du CCAS (affaire n°3) en date du 13 mai 2026 portant sur les attributions du Président ;
- **Vu** la nomination de Madame GRONDIN Faïza, en qualité d'adjoint administratif de première classe à compter du 01^{er} juin 2026, occupant les fonctions de Responsable intérimaire du CCAS ;
- **Considérant** qu'il convient, pour la bonne administration et la continuité du service public, de déléguer la signature de la Présidente, en l'absence de la directrice, à la responsable intérimaire du CCAS pour les affaires courantes relevant de sa compétence ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation générale

Délégation de signature est donnée à **Madame GRONDIN Faïza**, Responsable intérimaire du CCAS de Cilaos, à l'effet de signer au nom de la Présidente du CCAS tous actes, pièces, correspondances et décisions relevant du fonctionnement courant du Centre Communal d'Action Sociale, à l'exclusion des matières mentionnées à l'article 3 du présent arrêté.

Article 2 : Actes expressément autorisés

La délégation octroyée à l'article 1 comprend notamment la signature des documents suivants :

- La correspondance courante administrative du CCAS ;
- Les attestations diverses délivrées aux usagers (domiciliation, aides sociales, etc.) ;
- Les bons de commande de fournitures et de services dans la limite des crédits budgétaires alloués et pour un montant inférieur à 1000 € ;
- Les certifications de service fait ;

- Les pièces comptables d'exécution des dépenses et des recettes (titres, mandats, bordereaux).

Article 3 : Actes exclus de la délégation

Sont expressément exclus de la présente délégation de signature :

- Les décisions relatives au recrutement, à la carrière, à la discipline et à la fin de fonctions du personnel du CCAS ;
- Les marchés publics d'un montant supérieur à 1000 €;
- Les actes de nature réglementaire ;
- La signature des contrats de prêt ou d'emprunt ;
- Les décisions d'ester en justice au nom du CCAS.

Article 4 : Modalités de signature

Pour l'application du présent arrêté, les documents signés en vertu de cette délégation devront comporter la mention lisible suivante :

« Pour la Présidente du CCAS et par délégation, La Responsable du CCAS, Signature de la responsable, Faïza GRONDIN »

Article 5 : Exécution et publicité

Le présent arrêté sera :

- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Pierre au titre du contrôle de légalité ;
- Notifié à l'intéressée ;
- Affiché au siège du CCAS.

La Présidente du CCAS,

Laïla NASSIBOU




Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : ...28.07.2016...

Et publication ou notification

Du : ...28.07.2016...

Notifié à la Responsable intérimaire, le : 28/07/2016

